

Relevé de décisions

Conseil d'Orientation de l'OFGL du 06 novembre 2018

Le Conseil d'Orientation de l'OFGL regroupe des élus du Comité des finances locales et des administrations centrales (DGFIP, DB, DGCL et CGET).

Il s'est réuni le 6 novembre 2018 sous la présidence d'André Laignel.

A cette occasion, les décisions suivantes ont été prises :

- Compte tenu des travaux d'ores et déjà effectués, le **chantier sur « les exonérations fiscales et leurs compensations »** peut être clôturé. Mais le sujet restera évidemment d'actualité et donc suivi, dans le cadre de rapport annuel notamment.
- **Le chantier « investissements publics locaux »** doit se poursuivre, dans la dynamique des travaux déjà effectués en 2018 (publications, interventions, application Web...). Le conseil d'orientation valide notamment les projets en cours d'analyse sur les disparités individuelles et sur les modalités de financement.
- **Le chantier « Indicateurs de ressources et charges »** doit être maintenu malgré les difficultés rencontrées pour le faire avancer en 2019. Le Conseil retient la proposition d'identifier un **chantier spécifique « référentiel de coûts »**.
- **Un chantier spécifique d'informations sur la réforme fiscale** sera créé. Il aura pour mission d'accompagner les décideurs locaux sur cet évènement majeur pour eux.
- **Le chantier « étude de faisabilité d'une plateforme de partage des données liées aux finances et à la gestion des collectivités »** ayant clarifié le besoin et les objectifs, il justifie de passer à la phase opérationnelle pour des résultats concrets dès 2019. Le Conseil d'orientation et la DGCL défendront auprès du CFL l'idée d'y consacrer en 2019 un budget identique à celui prévu en 2018 mais très partiellement consommé. L'équipe OFGL pilotera ce projet mais sera accompagnée par les Directions d'administration centrale concernées ; la propriété de la plateforme relèvera in fine de l'Etat.

Le conseil d'orientation relève par ailleurs les **améliorations notables contenues dans le rapport 2018** de l'OFGL, et notamment le travail de fond effectué sur la consolidation des comptes. Il préconise de poursuivre en ce sens et s'en remet à Charles Guéné, rapporteur du rapport, et au Président Laignel pour le choix des orientations sur le rapport 2019.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'orientation saluent la qualité des travaux d'analyse menés par **l'équipe OFGL** et soulignent l'importance des apports du **Comité scientifique et technique de l'OFGL** qui regroupe des associations d'élus et d'agents, des administrations centrales, des institutions et des experts.

Enfin, le Conseil d'orientation réaffirme son attachement à ce **dispositif partagé entre décideurs locaux et représentants de l'Etat**, au service de la collecte, l'analyse et le partage d'informations sur les finances et la gestion publique locales.